



Conseil d'administration

Délibération du 15 juillet 2026

POINT 3 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Exposé des motifs

L'admission en non-valeur est une mesure budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

Les sommes non recouvrées par l'établissement concernent des redevances non soldées par des étudiants et des frais d'huissiers.

Pour l'exercice 2026, le montant des admissions en non-valeur s'élève à 1 272.86€ pour 3 dossiers.

Délibération

- Adoption du montant des ANV

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	Oui	Non
	X	

Fait à Corte le 16 juillet 2026

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Rémi-François PAOLINI

